



Procès-verbal du Conseil d'Administration réuni le 23/12/2017

Le 23/12/2017, par le biais d'une visioconférence, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis au titre d'une réunion ordinaire.

Présents :

- Maryse Hordé, retraitée, demeurant à 17, route d'Aubusson 23150 Lavaveix-les-mines.
- Aline Pinon, fonctionnaire, demeurant à 1^{er} étage 226 boulevard de Vanteaux 87000 Limoges.
- Gérard Hordé, retraité, demeurant à 55 avenue du Berry 23000 Guéret.
- Joël Bac, demandeur d'emploi, demeurant à 14 route de Lavaveix Fourneaux 23200 Saint-Médard-la-Rochette.
- Nicolas Hordé, fonctionnaire, demeurant à Foussigne 24290 Saint-Amand-de-Coly.

Excusés :

- Nadine Tabard, retraitée, demeurant 18 rue André Vy 23000 Guéret.
- Tiphanie Hordé, en invalidité, demeurant à logement 20 13 rue de Braconne 23000 Guéret.

Convoqués par courriel à partir de la liste de diffusion conseil@meconnu.fr.

La réunion du Conseil d'Administration débute à 14 h 02. La séance ne s'ouvrira réellement que 25 minutes plus tard, le temps de régler plusieurs problèmes techniques de son et de webcam. Aline P. nous entend mais ne pourra participer oralement à cause d'un problème de détection du microphone intégré sous Linux, elle participera par le biais du Chat. Maryse H. et Joël B. semblent muets. Nous débutons tout de même les premiers points, d'importance modérée, le temps qu'ils soient opérationnels.

Le Secrétaire, Nicolas H., met à la disposition des présents, l'ordre du jour et quelques documents illustratifs afin d'étayer ses propos.

Nicolas H. relit l'ordre du jour qui concerne essentiellement des points où les membres du Conseil d'Administration seront appelés à statuer, à savoir :

- Bilan des démarches administratives.
- Demandes de subventions.
- Remboursement de frais avancés après la création de meconnu.fr (Maryse, Nicolas).
- Hébergement, l'état des lieux.
- CDS19, une association membre que l'on héberge !
- Compte-rendu des modifications du site internet votées lors de l'AG constitutive.
- IGN, que faire ?
- Référencement GOOGLE, un bilan des opérations.

- Le partenariat Delcampe.net.
- Une nouvelle politique de mise à jour du site : le différé programmé.
- Intégration de la base "Mérimee".
- De nouveaux partenariats, des idées ?
- Cloud, comment utiliser la synchronisation distante ?
- Tableau de bord, un outil indispensable pour les administrateurs.
- Statistiques, les tendances.
- Recrutement des rédacteurs, vers un courriel type.
- Droit à l'image et politique de l'association sur le sujet.
- Ouvrir un nouveau département, lequel ?
- Vers SPIP 3.2 / PHP7.0 et +
- Questions diverses...

Bilan des démarches administratives

Gérard H., le président et Aline P en sa qualité de Trésorière s'accordent sur le fait que la grande majorité des démarches ont d'ores et déjà été réalisées. Les membres du bureau discutent de l'état de la demande de reconnaissance d'Intérêt Générale, celle-ci est en cours d'évaluation par l'Administration fiscale qui a exigé des informations complémentaires afin d'instruire le dossier :

- un bilan prévisionnel,
- un état de la situation financière de l'association,
- le règlement intérieur,
- quelques questions sur la nature des potentiels usagers des services (toute personne ayant accès à l'internet) de l'association et sur les coûts éventuels supportés par ceux-ci (gratuité intégrale).

En cas de non réponse de l'Administration fiscale, après un délai légal de 6 mois, la demande est réputée acceptée, précise Nicolas H.

Demandes de subventions.

Joël B. et Maryse H. sont connectés au système de visioconférence mais ils ne peuvent nous entendre. Cependant, l'heure avance... Aussi nous décidons tous les trois de continuer à traiter les autres sujets pour revenir à celui-ci lorsque tout le monde sera pleinement disponible. Nous nous accordons sur le fait qu'il s'agit d'un sujet d'importance majeure.

Remboursement de frais avancés après la création de meconnu.fr

Nicolas H. présente les différents frais auquel il a dû faire face afin d'honorer les factures qui se présentaient au moment où l'association ne disposait pas encore de compte en banque ou de moyens de paiement.

- 26,88 € pour l'assurance responsabilité civile MAIF,
- 44,00 € pour la parution de la création de l'association au journal officiel,
- 8,77 € pour l'envoi d'un recommandé pour la demande de reconnaissance d'intérêt générale à l'administration fiscale.

Aline P. répond qu'elle règlera le montant de 79,65 euros par chèque lorsque l'association disposera d'un moyen de paiement. Elle explique qu'elle n'a toujours pas reçu de chéquier à cause d'un problème de gestion interne du Crédit Mutuel. Que, par ailleurs la facture pour l'assurance MAIF, d'un montant de 89,81 euros, sera payé par un chèque de banque, généré par les bons soins du Crédit Mutuel.

Hébergement, l'état des lieux

Nicolas H. présente l'état des lieux administratif et technique vis à vis de l'hébergeur Web du site internet meconnu.fr (PlanetHoster) dont il était auparavant le détenteur officiel, ayant initialement contracté le contrat pour un usage personnel. Suite à la réunion du 01/09/2017, il avait été décidé unanimement qu'il était impératif de « basculer » l'hébergement vers la personnalité morale que représente l'association « meconnu.fr » afin de clarifier toutes ambiguïtés entre les données personnelles de Nicolas H. et celles de l'association. Nicolas H. explique que nous conserverons 3 noms de domaines :

1. dahut.fr qui était le nom de domaine initial, indissociable de l'hébergement sans souscrire derechef un contrat supplémentaire.
2. meconnu.fr, l'objet même de notre débat,
3. speleo-correze.org, le site internet de CDS19. Site présent pour des raisons historiques.

Il détaille la situation : « toutes les coordonnées des contrats et contacts ont été mises à jour vers celles de l'association. Il reste 36,86 euros sur le compte de l'hébergement qui seront laissés à l'association comme petit cadeau...afin de prendre un bon départ ».

Joël B. et Maryse H. sont dorénavant pleinement connectés et peuvent suivre la réunion intégralement.

Nicolas H. explique qu'il a découvert la possibilité de créer des sous-comptes, permettant à plusieurs personnes de se connecter sur la partie commerciale du site internet afin de régler des tâches d'ordre financier ou administratif. Il ajoute que cela permettrait aux membres du bureau, par exemple, de pouvoir aisément se connecter afin de palier son absence en tant que méta-administrateur pour réaliser des opérations pour quelques raisons que ce soient. Il propose la mise en place d'un compte pour chaque membre du bureau, l'étendre à tous les membres du CA semble prohibitif en terme de temps. La délibération est soumise au vote, et acceptée à l'unanimité.

Nicolas H. décrit son mode de paiement par PayPal et indique que l'association devra s'acquitter des quelques 107,87 € à partir du 15/04/2018. Il pose la question de la création d'un compte Paypal pour le compte de l'association, afin de régler l'hébergement mais aussi de pouvoir encaisser les éventuels bénéfices de monétisation liés à l'activité Youtube, encore très largement balbutiante. Gérard H. semble partagé et Maryse H. est sceptique, elle rétorque qu'il est inutile de multiplier les moyens de paiement : qu'il est parfaitement possible que j'avance le paiement qui pourrait s'effectuer par Paypal, qui est traçable, et que je serais ensuite remboursé par un chèque. Nicolas H. rappelle que seules 3 personnes ont la « signature », et que le chéquier de l'association n'est toujours pas disponible, il n'y a donc aucune multiplication de moyens de paiement déjà inexistants. Gérard condamne aussi la multiplication des moyens de paiement. Joël B. pose la question des frais qui incombent à l'association pour l'usage et la possession d'un tel compte.

Au final, il est unanimement décidé de ne pas créer de compte Paypal pour le moment.

CDS19, une association membre que l'on héberge !

Nicolas H. rappelle les conditions historiques qui ont amené l'association « Comité Départemental de Spéléologie de la Corrèze » à être hébergée sur les serveurs dorénavant dédiés aux usages de l'association « meconnu.fr » dans le respect des buts poursuivis par celle-ci. L'hébergement ayant été souscrit pour un usage personnel, Nicolas H. étant alors président du Comité Spéléologique Régional du Limousin dite « Ligue du Limousin de Spéléologie », avait proposé en Assemblée Générale Ordinaire de partager l'hébergement Web qu'il utilisait à des fins personnelles, avec les associations, et ce, moyennant une modique participation financière. Les 2 associations dont la vocation était la pratique de la spéléologie avaient donc, après décisions prises lors de leurs Assemblées Générales respectives, été hébergées sous les noms : « csr-u.fr » et « speleo-correze.org ». Suite à la disparition du CSR Limousin, absorbé par un CSR Nouvelle Aquitaine, le site « csr-u.fr » a définitivement disparu en 2016. Aussi, par correction vis à vis des fédérés du département de la Corrèze et des responsables de cette association, il semblait moralement préférable d'inscrire cette cohabitation dans la durée. Lors de la précédente réunion du conseil, le sujet avait

déjà été abordé mais avait été oublié lors de la saisie du Procès Verbal. Aussi, l'association CDS19 est officiellement un membre bienfaiteur de meconnu.fr et verse une cotisation annuelle dont le montant s'élève à 20 euros (40 cette année). Elle bénéficie, au titre de son statut d'association adhérente, d'un droit d'usage des ressources numériques de meconnu.fr.

La délibération a déjà été mise au vote lors de la précédente assemblée et adoptée à l'unanimité.

Compte-rendu des modifications du site Internet votées lors de l'AG Constitutive

Le point suivant ne fera l'objet d'aucun vote, il vise à informer les membres du conseil sur l'avancement des travaux votés lors de la précédente séance plénière du conseil d'administration.

Nicolas H., en qualité de « méta-administrateur », détaille les différents chantiers commencés et leurs niveaux d'avancement. Le développement de l'appli/jeu smartphone, ainsi que le serveur dédié de cartographie seront retardés. La saisie des 500 fiches « patrimoine » prévue pour les départements 24 et 87 n'ayant pas été atteinte...ces 2 développements seront reportés, hormis si nous recrutons un rédacteur dans le 24. Gérard H. répond qu'il est trop tôt, Aline P. plussoie.

IGN, que faire ?

Déjà mis à l'ordre du jour de la réunion du Conseil d'administration du 01/09/2017, la présentation et la délibération avaient été ajournées par faute de temps. Aussi Nicolas H. présente les problématiques imposées par le contrat IGN pour l'usage des fonds topographiques et du système Géoportail :

- Gestion de clés dont la validité est d'une année au maximum, et ce pour chaque domaine utilisé, et donc pour nous ; pour chaque département.
- Des API (interface de programmation) propriétaires qui manquent d'ouverture et de possibilités.

Nicolas H. explique qu'il doit déjà renouveler 6 clés par an, que se passera-t-il si un jour meconnu.fr compte 30, voir même 92 départements ? La situation est donc vouée à une impossibilité de gestion à un terme plus ou moins lointain mais dont l'issue est invariablement la même. Gérard H. s'exprime et pense qu'il n'est pas nécessaire d'atteindre autant de départements avant que la situation ne devienne ingérable.

Nicolas H. présente une alternative déjà utilisée sur le site Internet, mais pour l'instant uniquement pour la génération de cartes statiques. Cartes illustratives sur les fiches patrimoine ou encore pour le générateur d'itinéraire ; Leaflet, est libre, ouvert et sans contrat d'usage. Nicolas H. insiste sur l'importance de la modularité, notamment s'il doit travailler sur un réplicat local depuis son ordinateur personnel : encore un cas où le Géoportail refusera obstinément de fonctionner à cause des clés de protection par noms de domaine. Il compare ensuite visuellement, par le biais du partage d'écran, les 2 systèmes de cartographie. Le challenger Leaflet présente une qualité de détails quasi équivalente au Géoportail à des niveaux de zoom importants. Sa faiblesse, souligne-t-il est visible sur les cartes d'ensemble, là où la quantité de toponymes affichée est insuffisante pour assurer une bonne lecture de la situation. Maryse H. et Joël B. rétorquent que la majorité des usagers disposent aujourd'hui de moyen de cartographie/GPS et qu'il est inutile d'avoir un niveau de détail supérieur. Gérard H. semble approuver cette solution alternative.

La délibération est mise au vote et acceptée à l'unanimité.

Référencement GOOGLE, un bilan des opérations

Nicolas H. présente les différents aspects, quelques peu techniques du référencement par le moteur de recherche Google. La qualité de celui-ci est particulièrement impactante sur la fréquentation du site par les internautes. « Pour la Creuse : globalement l'indexation est très avancée, autour de 80 % pour les pages Web et de 55 % en ce qui concerne les images qui sont dorénavant bien indexées avec leur filigrane meconnu.fr. »

explique Nicolas H. En effet depuis quelques mois les images sont désormais indexées et soumises aux résultats de recherche dans Google. Les résultats sont satisfaisants et même encourageants, cependant une erreur 503 est apparue de façon importante et un ticket a été soumis à PlanetHoster afin d'en éclairer la provenance. @ suivre donc.

Le partenariat Delcampe.net

Nicolas H., qui avait précédemment pris contact avec la société Delcampe dans l'optique de faire un partenariat a retracé les échanges qui ont eu lieu. Cependant notre interlocutrice, Héroïse, Rédactrice en Chef, n'est plus disponible jusqu'en Mars 2018. @ suivre donc...

Une nouvelle politique de mise à jour du site : le différé programmé

Encore une présentation technique. Nicolas H. explique les risques et problèmes engendrés par des mises à jours du site dit « au fil de l'eau » :

- bogues et indisponibilités non maîtrisées qui peuvent perturber les usagers du site Internet,
- contraintes très importantes lors des modifications qui doivent impérativement se conclure par un fonctionnement optimal du site Internet,
- aucun recul sur la qualité des modifications réalisées.

Par le biais d'une solution technique dénommée Docker. Nicolas H. prévoit de travailler et modifier un réplicat intégral du site meconnu.fr sur son ordinateur local, et ce, sans aucune contrainte temporelle et influence sur le (véritable) site en production. Puis, dans un second temps, lorsque le fonctionnement de la maquette est éprouvé, de réaliser une mise à jour sur un créneau qui serait fixé à l'avance. Celui-ci serait récurrent selon une périodicité hebdomadaire, autorisant le « méta-administrateur » à modifier le site une fois par semaine. Sur ce schéma, Nicolas H. propose 3 types de coupures, assortis d'un message indiquant la procédure de maintenance en cours :

- Coupure intégrale : aucun site n'est accessible (forum, cloud, site, wiki),
- Coupure du site : tous les sites de départements sont fermés.
- Coupure d'un ou plusieurs départements.

Nicolas H. ayant terminé sa présentation technique, interroge les membres du Conseil sur la viabilité de cette nouvelle politique de mise à jour. Maryse H. décrit son énervement lorsqu'elle se heurte aux messages laconiques de maintenance des sites Internet, ne comportant pas la moindre explication. Joël B. plussoie et ajoute qu'il serait largement préférable d'indiquer sur les bandeaux de maintenance et sur le site internet, le créneau utilisé pour les mises à jour. Il pense que cette transparence évite aux usagers d'être frustrés, de ne pas connaître les heures à éviter pour se rendre sur le site internet. Nicolas H. précise que cela doit-être un créneau peu usité, comme le dimanche soir ou vendredi soir à 23h00. Aline P. rétorque que c'est le moment où elle peut travailler sur meconnu.fr. Nicolas H. pose la question du meilleur créneau à utiliser, il propose le mercredi de 23h00 jusqu'à 01h00. Joël B. propose plutôt le lundi aux mêmes heures, il argumente que la plupart des gens terminent leur week-end sont moins enclins à errer sur le site de meconnu.fr. Tout le monde est d'accord pour le lundi de 23h00 jusqu'au mardi à 01h00. Nicolas H. ajoute que c'est le créneau maximal qui lui permettrait de faire des tâches lourdes mais que cette durée sera bien souvent largement inférieure voire parfois même nulle. Il serait, selon lui, préférable que cela soit explicité clairement, avec le créneau :

- sur les bandeaux de maintenance,
- sur le site Internet lui-même de façon un peu plus discrète,
- sur les documentations à destinations des rédacteurs,
- sur l'interface privée de façon très évidente.

Nicolas demande si ce fonctionnement convient à tous, tous les membres du conseil valident ce nouveau mode de mise à jour.

Intégration de la base "Mérimée"

Nicolas H. introduit l'existence de la base Mérimée. Gérard H. prend la parole et montre par le partage d'écran, le point d'entrée de la base sur le site internet officiel. Nicolas pense qu'il serait bien de s'appuyer sur celle-ci afin d'offrir aux rédacteurs ou administrateurs du site, un moyen de pré-remplir des fiches patrimoine. Gérard H. intervient en précisant que l'idée doit d'abord être testée et que c'est une fonctionnalité qu'il faut borner à l'usage des administrateurs uniquement. D'autre part il pense que les données de cette base sont parfois erronées, en terme de géolocalisation, de situation, de dénomination...etc. Il est donc imprudent de faire confiance à cette source de données de façon aveugle. Nicolas H. précise qu'il s'agit bien d'un pré-remplissage, c'est à dire qu'une fiche serait créée avec les données de Mérimée mais sans enregistrement. Ensuite c'est à l'administrateur de valider et de compléter les données. Maryse H. intervient et rappelle que l'usage de cette base de données est assujéti à une autorisation expresse de la part de l'institution qui en a la gestion. Que d'autre part les données sont parfois issues du travail de collectivités locales ou d'associations locales à vocation culturelle.

De nouveaux partenariats, des idées

Nicolas H. introduit que le partenariat Delcampe est d'ores et déjà une réussite en terme de résultat visuel et tout autant en ce qui concerne la fréquentation. Il demande si d'autres idées germent ...sur le même principe. Maryse H. rappelle la proposition de la Responsable de l'Antenne de la MAIF de la Creuse, concernant le prêt d'une salle équipée d'un vidéoprojecteur. La possibilité d'y faire les réunions de Conseil d'Administration ou les Assemblées Générales, mais aussi, et surtout, d'organiser un événement autour des Journées européennes du patrimoine en septembre 2018. Tous les participants plussoient cette idée. Nicolas H. évoque la possibilité de faire imprimer une banderole pour l'occasion, ce qui permettrait visuellement d'attirer les visiteurs. Joël B. pense que l'usage d'une banderole est complexe, qu'il nécessite l'usage d'une échelle pour son accrochage...etc. Il pense qu'il existe des mobiliers qui peuvent véhiculer du contenu graphique, et dont la mise en place est beaucoup plus simple. Nicolas H. est d'accord. Maryse H. ajoute qu'il serait intéressant d'utiliser des affiches, qui sont très efficaces en terme de publicité. Elle prend l'exemple d'un chauffeur de taxi qui a proposé de mettre une telle affiche dans son bureau qui fait l'objet d'une grande affluence. Aline P. pense aux flyers. Nicolas H. ajoute qu'il est important de faire tirer des cartes de visite « neutres » (sans adresse et nom). Aline P. répond que 500 devraient suffire. Nicolas H. rétorque que 1000 coûtent à peine plus cher. Néanmoins, faisant un calcul rapide des fonds restant disponibles à l'issue de l'exercice, il ajoute que sans apport d'argent supplémentaire : nous ne pouvons rien faire d'autre que de payer notre hébergement. Maryse H. souligne l'importance d'une demande de subvention. Nicolas H. répond que c'est à l'ordre du jour.

Cloud, comment utiliser la synchronisation distante ?

Nicolas H. profite que tous les membres du Conseil soient présents pour montrer l'intérêt de l'usage du client de synchronisation plutôt que de la version internet du Cloud. Gérard H., à l'issue de la présentation, explique qu'il va ranger les documents qu'il avait disposés sur son compte Cloud récemment partagé. Nicolas H. insiste sur le fait que l'installation prend 5 minutes. Maryse H. explique qu'elle n'a pas besoin de ce logiciel étant donné l'usage sporadique des ressources de meconnu.fr. Nicolas H. répond qu'il en profite pour faire une démo, surtout pour les membres du bureau, qui sont amenés à partager de nombreuses données.

Tableau de bord, un outil indispensable pour les administrateurs

Nicolas H. présente le tout récent tableau de bord, qui permet aux administrateurs d'afficher des données statistiques sur l'ensemble des départements, gérés par le site « meconnu.fr ». Jusqu'alors il n'était pas possible d'avoir une vue globale, ajoute t-il. Le tableau de bord est encore incomplet, la version finale prévoit des champs supplémentaires et un détail par département. Nicolas H. explique que son récent déménagement a eu raison de ses velléités de programmeur.

Statistiques, les tendances

Le sujet est un peu avorté car celui-ci devait être abordé grâce aux statistiques détaillées issues du tableau de bord. Nicolas H. se contente de montrer la courbe ascendante du nombre de visites par mois. Maryse H. demande confirmation, c'est bien des statistiques par mois ? Nicolas H. répond Oui, parfaitement. Maryse H. souhaite obtenir quelques éclaircissements, d'où provient ce creux sur la courbe, au 2/3 de sa longueur ? Gérard.H répond, c'est Décembre 2016. C'est un phénomène connu, une baisse en fin d'année est toujours nettement visible. Nicolas H. retrouve un autre petit creux en Avril 2015 et un autre creux en Novembre-Décembre 2015, ce qui semble bien confirmer ce fait. Joël B. estime que ce sont les fêtes qui peuvent être à l'origine de ce phénomène, mais que c'est déjà pas mal !

Recrutement des rédacteurs, vers un courriel type

Gérard H. présente un courriel type, qui serait envoyé aux nouveaux rédacteurs, afin de leur présenter le fonctionnement de l'association et le site Internet. Il partage son écran que seuls les utilisateurs de Chrome/Chromium pourront voir. Il lit à haute voix la lettre. Nicolas H. pense que les informations techniques sont pertinentes mais que ce courriel n'est pas vraiment accueillant. Il estime qu'il serait de bon ton, d'accueillir les nouveaux adhérents avec plus de ferveur. Gérard.H répond qu'il reprendra la lettre afin de lui accorder une tonalité plus sympathique. Joël B. pense que c'est important. Nicolas H. ajoute qu'il serait bien de mettre cette lettre sur le wiki dédié aux administrateurs afin qu'ils aient une ligne de conduite commune. Nicolas H. rebondit en expliquant à Joël B. et Maryse H., plus distant du projet car membres collaborateurs travaillant sur l'audiovisuel, que nous avons de nouveaux rédacteurs et que notre problème maintenant n'est plus de recruter des rédacteurs mais d'avoir de la participation dans la rédaction de fiches « patrimoine ». Gérard H. précise que depuis la mise en place du formulaire d'adhésion numérique, que 5 rédacteurs se sont inscrits : 3 pour la Creuse, 1 pour la Corrèze et 1 pour le Lot. Nicolas H. déplore le manque de communication avec les rédacteurs. Que l'usage répétitif de courriels impersonnels est inadapté, que si notre expérience de visioconférence semble satisfaisante, il serait intéressant de réitérer l'opération sous forme d'une grande réunion avec tous les membres « rédacteur ». Il serait ainsi plus facile de s'exprimer et de créer des liens et montrer ainsi le côté humain de l'association qui pourrait souffrir à terme d'une dépersonnalisation. Gérard H. répond que la visioconférence est satisfaisante.

Droit à l'image et politique de l'association sur le sujet

Gérard H. décrit la problématique, les problèmes rencontrés avec les propriétaires désireux, bien souvent d'assurer leur tranquillité. En effet, ils désirent retirer un contenu du site internet « meconnu.fr » (texte, fiche patrimoine ou photographies) en invoquant le droit à l'image. Nicolas H. pense que le plus important n'est pas d'avoir un contenu mais d'assurer la bonne réputation de l'association avant toute chose. Gérard.H répond qu'en négociant avec le propriétaire, il est bien souvent possible de limiter le retrait de contenu. Nicolas H. pense qu'il faut ajouter une clause dans le Règlement intérieur, obligeant les administrateurs à prévenir les membres du Conseil d'Administration par courriel (conseil@meconnu.fr) lorsqu'un propriétaire ou gérant souhaite retirer du contenu en invoquant le droit à l'image, et ce, quelque soit l'issue du potentiel différend. En cas du non respect de notre Code déontologique, c'est à dire de ne pas mettre en avant la négociation et/ou le retrait de contenu, cela exposerait l'association à des poursuites en justice. En ajoutant cette ligne de conduite dans le Règlement intérieur, si d'aventure un administrateur ne le respectait pas : il devra assumer ses actes directement sans incriminer de façon collatérale l'Association qui pourra donc se décharger de toutes responsabilités. Maryse H. rétorque que le droit à l'image est particulièrement riche et qu'il ne faut pas prendre en photo de personne reconnaissable. Nicolas H. répond que ce sujet là avait déjà été traité et qu'il était déjà inclut dans le Règlement intérieur. Dans ce cas précis, il ne s'agit plus de personnage mais de patrimoine. Si une photo est manifestement centrée de façon importante sur le patrimoine privé, il faut clairement ne pas discuter et retirer le contenu. Si la photo comporte un patrimoine privé peu visible ou si c'est une carte postale...il paraît excessif de faire usage du droit à l'image. Les cas sont à traiter individuellement, le plus important étant de le signaler au CA. Maryse H. et Joël B. expliquent qu'un propriétaire ou gérant ne peut invoquer le droit à l'image au sein d'un site visitable. Aline P. demande

ce qu'il en est pour les patrimoines très peu visibles. Nicolas H. répond, quoi qu'il arrive, il faut assurer une réputation sans faille et ce même si légalement nous ne sommes pas en tort. Gérard H. illustre cet exemple à partir de son expérience personnelle : « l'objectif de l'association n'étant pas de créer de polémique » a-t-il déjà répondu à un propriétaire désireux de supprimer une fiche « patrimoine ».

Les membres du conseil décident à l'unanimité de rajouter cette clause dans le Règlement intérieur.

Ouvrir un nouveau département, lequel ?

Nicolas H. présente l'intérêt que l'association pourrait avoir, en terme de fréquentation de son site internet, à ouvrir un nouveau département et plus particulièrement un département qui répondrait aux critères suivants :

- peuplé,
- riche en monuments historiques,
- d'une surface importante.

Nicolas H. présente les résultats de ses recherches, un seul département répond à tous ces critères de façon plus que satisfaisante : la Gironde. Gérard H. rajoute qu'il s'agit de surcroît d'un département qui se situe dans la grande région Nouvelle Aquitaine. La même à laquelle nous pourrions demander des subventions conséquentes. Aline P. est dubitative, elle pense que c'est trop tôt et que nous avons suffisamment de travail avec les départements existants. Nicolas H. répond que cela nous concerne pas particulièrement mais plutôt Gérard H. qui n'a que très peu de travail à faire sur son département, qui, de surcroît reçoit de nouveaux rédacteurs. Gérard H. ajoute qu'il a effectivement peu de travail sur son département mais qu'il n'est pas encore prêt, qu'il lui reste encore du travail sur le Puy-de-Dôme et le Lot. Maryse H. pense qu'il est inutile d'ouvrir un département lointain, comme le Nord par exemple, que cela va contre la logique d'expansion et que cela confondrait la réputation des membres « rédacteur » et « administrateur » qui sont actuellement dépeints, tels des connaisseurs voire experts de leurs régions. Nicolas H. explique que c'est un choix temporaire, que nous visons surtout à augmenter nos chances de recruter des rédacteurs et administrateurs et non de fonctionner ainsi à terme. Nous visons avant tout la qualité des fiches patrimoine mais il est nécessaire d'avoir une bonne audience pour parvenir à des recrutements. Gérard H. ajoute que cela sera le dernier département ouvert sans avoir de rédacteurs ou d'administrateur sur place. Nicolas H. plussoie et ajoute qu'il pourra néanmoins se rendre en Gironde qui est un département limitrophe pour lui. Aline P. demande ce qu'il en est pour la Charente et la Vienne qui pourraient, à l'avenir, quand les départements 24 et 87 atteindraient 500 fiches, être ouverts et partagés. Nicolas H. et elle-même, habitant à équidistance. Nicolas H. est d'accord mais pense qu'il est bien trop tôt. Gérard H. estime que 1000 fiches est un minimum. Il ajoute que l'Indre représente un intérêt non négligeable, et que c'est un département proche de la Creuse. Gérard H. explique qu'un rédacteur est limitrophe du 36, et qu'il en profiterait pour suggérer la création de quelques fiches dans ce département. Il ajoute aussi qu'un rédacteur est Lyonnais en plus d'être Creusois et qu'il pourrait aussi suggérer la création de fiches dans ce département. Nicolas H. rappelle que ce sera le dernier département ouvert dans une zone pas pleinement couverte par des rédacteurs mais qu'il ne faut en aucun cas limiter l'ouverture de départements à la demande de rédacteurs. Que justement, pour la Gironde, nous avons un rédacteur potentiel, peut-être refroidi par l'inexistence actuelle du département.

L'ajout du département Gironde à compter du 1^{er} février 2018 est mise au vote et adopté à l'unanimité.

Vers SPIP 3.2 / PHP7.0 et +

Nicolas H. fait une présentation technique qui vante les mérites de PHP7.0 et de SPIP 3.2 en lieu et place de l'existant PHP 5.6 sur SPIP 3.0.16 jamais mis à jour depuis sa mise en service en décembre 2014. Triple intérêt :

1. sécurité,
2. performances (x2),
3. pérennité du langage.

Nicolas H. profite du partage d'écran pour montrer sa maquette encore chaude de SPIP 3.2/PHP 7.0. Il explique que c'est aussi l'opportunité de travailler sur la mise à jour différée et le travail sur un réplicat local.

De nombreuses erreurs de programmation sont mises en évidence en changeant de serveur et la mise à jour vers PHP 7.0 impose un grand nombre de modifications.

Nicolas H. propose une migration dès que possible vers cette solution technologique. Tous les membres du Conseil sont d'accord. Maryse H. ajoute que Nicolas H. est le spécialiste, le seul capable de juger du bien fondé de cette décision. Nicolas H. explique qu'il est important de communiquer sur ce qu'il se passe derrière les serveurs !

Questions diverses...

Gérard H. soulève à nouveau la problématique des rédacteurs qui souhaitent rajouter des photos sur une fiche patrimoine déjà publiée, dont il n'est pas forcément l'auteur. Nicolas H. propose de rajouter la fonction, mais qu'il impose la révision du système avec probablement de nombreuses modifications à la clé, car aucun réglage ne permet pas, même par le biais de plugins, de modifier ce fonctionnement. Aline P. insiste sur la nécessité absolue, que la modification soit approuvée, au final, par un administrateur. Nicolas H. est d'accord mais insiste sur le fait que cela nécessitera un travail non négligeable. Gérard H. illustre son propos par une situation type que l'on sera bientôt amené à rencontrer : un rédacteur du Lot doit pouvoir ajouter une photo sur un patrimoine lotois dont il n'est pas l'auteur, sachant qu'il vient de passer devant et qu'il dispose dorénavant de photographies de celui-ci. Nicolas H. pensait qu'il s'agissait d'ajouter des photographies uniquement sur des patrimoines dont les rédacteurs étaient les auteurs. Cette augmentation de droits est substantielle ! Mais cependant elle existe déjà par le biais du plugin « Autorité », cela permet à un rédacteur de modifier n'importe quel patrimoine non publié, même s'il n'en est pas l'auteur. Il devient possible pour un rédacteur de modifier les articles en attente des autres rédacteurs ; mais cela ne comporte qu'un risque minime...Aline P. spécifie que ce n'est pas grave du moment qu'ils ne puissent pas modifier un patrimoine publié. Nicolas H. propose le fonctionnement suivant, qui nécessite très peu de programmation et une mise en œuvre aisée pour les rédacteurs autant que pour les administrateurs. Sur chaque fiche patrimoine, dans la partie privée et / ou sur la partie publique, sera implantée une icône qui permettra au rédacteur de demander le déblocage d'un patrimoine déjà publié (dont il serait l'auteur, ou pas). Automatiquement, si le rédacteur clique cette icône : un courriel pré-rempli comportant l'adresse de l'administrateur concerné et un lien d'activation sera généré. L'administrateur après une relève de son courriel, pourra prendre connaissance de la demande, s'il choisit de cliquer sur le lien, une page s'ouvre avec une obligation d'authentification (qui empêche une tierce personne de débloquer une fiche « patrimoine » juste en ayant connaissance du lien). L'administrateur, après authentification, débloquera directement la fiche « patrimoine » qui passera du statut « publié », complètement verrouillé pour un rédacteur, au statut « en cours de rédaction » qui autorise la modification pour un rédacteur. Aline P. réfléchit et acquiesce. Gérard H. semble satisfait de la proposition.

La modification est soumise aux votes et adoptée à l'unanimité.

Demandes de subventions

Pour terminer, nous revenons sur le sujet des demandes de subventions. Nicolas H. énumère les possibilités qui s'offrent à nous : Grande région, Conseil Général ou Ville de Guéret. Maryse H. explique qu'il s'agit dorénavant de Conseils Départementaux. Gérard H. pense qu'il est trop tôt pour envisager des démarches au niveau Grande région. Nicolas H. pense que l'ouverture de la Gironde permettrait beaucoup plus de crédits. Maryse H. insiste sur le fait qu'il serait bien d'adjoindre à la demande de subvention, une présentation détaillée de l'association mêlant des chiffres et des statistiques sur la fréquentation du site. Nicolas H. acquiesce. Il propose de faire financer par ce biais notre présentation pour les Journées européennes du patrimoine. Maryse H. pense qu'il serait préférable de faire des demandes croisées. Que des demandes pour ces journées doivent apparaître au niveau département mais aussi ville de Guéret. Nicolas H. montre les octrois 2016 au niveau de la ville de Guéret et du département. Il propose la somme de 200 euros au niveau département et 100 au niveau de la ville de Guéret. Maryse H. estime que l'impact positif de meconnu.fr au niveau du département de la Creuse mérite plus d'intérêt de la part des institutions locales. Nicolas H. propose 400 euros pour le département dont la moitié seraient injectés au fonctionnement et 200 euros pour la ville de Guéret, selon le même schéma. La moitié serait donc demandée sous forme d'une action

ponctuelle, ce qui nous octroierait 300 euros de budget pour l'événement et 300 euros pour le fonctionnement.

Nicolas H. pose la question de la répartition des tâches. Joël B. souhaite étudier les dispositifs « publicitaires » amovibles et leur coût ainsi que d'étudier la disposition et les ressources disponibles dans la salle que la MAIF propose de mettre à notre disposition. Maryse H. désire prendre contact avec la MAIF afin d'obtenir une convention de prêt de la salle, pour garantir le montage de notre projet à l'occasion des Journées européennes du patrimoine (dates : les 15 et 16 septembre 2018, sous le signe de "L'art du partage"). Aline P. veut bien rechercher les dates butoirs de demande de subventions ainsi que se renseigner sur la méthode à utiliser afin de réaliser les demandes de subventions au niveau départemental et à la ville de Guéret (internet, formulaire ?). Gérard H. va dresser une liste des membres de l'association, et mettre en place des courriels type pour les administrateurs sur le Wiki. Nicolas H. souhaite partager la liste des membres sur le Cloud afin de la protéger par un mot de passe. Puis dresser le procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration, et commander les cartes de visite « neutres ». Nicolas H. ajoute que les demandes de subventions interviendront d'ici février et qu'il n'y aura pas de nouvelle réunion d'ici là. Il faudra donc échanger les informations et documents par Internet, il est donc impératif de se tenir au courant par courriel sur la liste conseil@meconnu.fr. Nicolas propose que celles-ci soient écrites en Bureau restreint. Maryse H. insiste sur le soin que l'on devra apporter à nos demandes. Nicolas H. rétorque que ce n'est pas son tir d'essai, mais propose de faire relire notre demande aux membres du Conseil avant de l'expédier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est donc levée à 17 h 57.

Il est dressé le présent Procès-verbal du Conseil d'Administration, signé par le président de séance et la secrétaire de séance.

Fait en visioconférence, le 23 décembre 2017

Le Président
Hordé Gérard

Le Secrétaire
Hordé Nicolas

La trésorière
Pinon Aline

Ordre du jour

Conseil administration 23/12/2017

- Bilan des démarches administratives.
- Demandes de subventions.
- Remboursement de frais avancés après la création de meconnu.fr (Maryse, Nicolas).
- Hébergement, l'état des lieux.
- CDS19, une association membre que l'on héberge !
- Compte-rendu des modifications du site internet votées lors de l'AG constitutive.
- IGN, que faire ?
- Référencement GOOGLE, un bilan des opérations.
- Le partenariat Delcampe.net.
- Une nouvelle politique de mise à jour du site : le différé programmé.
- Intégration de la base "Mérimée".
- De nouveaux partenariats, des idées ?
- Cloud, comment utiliser la synchronisation distante ?
- Tableau de bord, un outil indispensable pour les administrateurs.
- Statistiques, les tendances.
- Recrutement des rédacteurs, vers un courriel type.
- Droit à l'image et politique de l'association sur le sujet.
- Ouvrir un nouveau département, lequel ?
- Vers SPIP 3.2 / PHP7.0 et +
- Questions diverses...

Bilan des démarches administratives

Décidées à l'AG du 01/09/2017 et réalisées :

- Parution au Bulletin Officiel après l'Assemblée Générale constitutive. - Nicolas/Maryse
- Dépôt des statuts et des annexes en préfecture. - Nicolas/Maryse
- Création d'un compte en banque au Crédit Mutuel - Aline
- Souscription d'une assurance avec responsabilité civile MAIF - Maryse
- Demande de reconnaissance d'intérêt général – Nicolas/Gérard (dans l'attente d'une réponse de la part de l'administration qui a demandé des informations complémentaires)
- Demande de subvention @ suivre dans le reste de la réunion

Demandes de subventions

il est possible de demander des subventions à :

- Ville de Guéret d'après ce que j'ai pu lire, il faut demander autour de 90 euros, pour fonctionnement (voir en pièce jointe les octrois 2016). la demande de subvention se fait exclusivement à partir du dossier CERFA 12156*03 saisi en ligne via le site extranet dédié : <http://addel.cget.gouv.fr> (voir pièce jointe). Visiblement à faire pour février 2018.
- Conseil général de la Creuse, je n'ai pas les dates de dépôt mais le document donne une idée des octrois 2016.
- Grande région, intéressant mais il faut amener de la trésorerie pour faire quelque chose (entre 25 % et 50% de 15000 euros) :
 1. <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/fiche/tina-tourisme-innovant-en-nouvelle-aquitaine/> une demande en TINA, on correspond à 100% Tourisme Innovant en Nouvelle-Aquitaine
 2. <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/fiche/aide-aux-actions-de-valorisation-du-patrimoine/> Aide aux actions de valorisation du patrimoine
 3. <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/fiche/eventtech-evenements-culturels-innovation-numerique-attractivite-touristique/> EventTech : évènements culturels + innovation numérique + attractivité touristique

Remboursement de frais avancés après la création de meconnu.fr

Je n'ai pas de reçu ou autre car j'ai fais des virements bancaires, mais les reçus doivent être dans la boîte aux lettres de meconnu.fr. Cela fait la somme de 79,65 euros.

12/10	Virement Web Maif Societaire 4155583t Raq	- 26,88
12/10	Virement Web Jo Facture 3585135 23/09/201	- 44,00

Mes Lettres Recommandées en Ligne

Commande du 30/09/2017 | N° 161873603 | Payée

Votre lettre

Lettre 30/09/2017
LREL avec avis de réception
Distribuée par le facteur
N° de recommandé : 1E00169246028
Prix HT : 8,24 €
Prix TTC : 8,77 €



Visualiser le document
(0.1 Mo)

Archiver ma lettre dans Digiposte

Expéditeur

M. Association Meconnu fr
55 AVENUE DU BERRY
23000 GUERET France
Métropolitaine

Télécharger l'archive de dépôt

Date de dépôt

30/09/2017 à 12:18:07

Etat de l'envoi

Envoyé

Avis de réception

Retour AR

Destinataire

Insee Nouvelle-Aquitaine
5 rue Sainte-Catherine
BP 557
86020 Poitiers Cedex France
Métropolitaine

Information importante sur le dépôt
Archiver le dépôt dans Digiposte

Hébergement, l'état des lieux

Il reste 3 domaines déclarés :

 **Récapitulatif**

Solde du crédit: 36.86 €

 Transfert de crédits ?

Solde des factures due: 0.00 €



1

Actif



1

Produit



3

Actifs



7

Domaines

1. dahut.fr qui est lié avec le domaine et ne peut être enlevé au risque de devoir faire des manipulations complexe ou un déménagement total des données vers un autre hébergement (risque d'erreur ou 40 euros de facturation par l'hébergeur)
2. meconnu.fr, l'indispensable !!
3. speleo-correze.org, un association qui paye une cotisation bienfaiteur qui couvre un peu plus que le coût du nom de domaine (10 euros), 20 euros/an.

J'ai laissé 36,86 euros sur le compte du site internet... un petit crédit cadeau pour débiter sur de bonnes bases ! Ma carte bancaire est encore déclarée sur le site internet mais elle expire en février 2018.

Les coordonnées ont été mises à jour afin de corroborer la réalité !

Il est possible de créer des sous-comptes visiblement, je me suis rajouter des sous-comptes. J'en ai créé un pour voir avec mes coordonnées personnelles. Je créer 3 sous-comptes pour les membres du bureau. Cela permettrait de réellement déléguer la gestion comptable / administrative de l'hébergement !

Mes informations

 admin@meconnu.fr

 meconnu.fr

France

▼

Creuse

▼

 +33680433464

 meconnu.fr chez Hordé Gérard

 55 avenue du berry

 guéret

 23000

Infos de facturation

Utiliser les infos ci-dessus

▼

Moyen de communication préféré

Pas de préférenc

▼

Modifier un contact

 Nicolas	 Hordé
 nicolas@palon.fr	 meconnu.fr
France 	Dordogne 
 +33641675081	 Foussigne
 Adresse 2	
 Saint amand de coly	 24290
Nouveau mot de passe  	

La prochaine date d'échéance pour un montant de 107.87 € sera le 15/04/2018. Il faudrait peut-être créer un compte paypal d'ici là pour pouvoir régler aisément.

CDS19, une association membre que l'on héberge

L'association CDS19 – Ou Comité Département de Spéléologie est hébergé chez « nous » pour des raisons historiques : j'hébergeais le site de défunt Comité Régional de Spéléologie donc on a voté en AG un partage des frais sur un hébergement commun.

Dorénavant meconnu.fr gère et paye l'hébergement, afin d'assurer la continuité, je propose que moyennant une adhésion bienfaiteur de 20euros / an (40 la première année car non paiement d'une année), l'association bénéficie aussi de l'hébergement web.

Compte-rendu des modifications du site internet votées lors de l'AG constitutive

Développement

- Usage d'un système de cartographie libre et ouverture d'un service gratuit. - **NON DEBUTE**
- Améliorations du site internet (forum, quizz, ajax, ergonomie). - **OUI EN COURS**
- L'application smartphone, un cahier des charges - **NON DEBUTE**
- Le jeu de réalité augmentée, règles et fonctionnement. - **NON DEBUTE**

Amélioration du site meconnu.fr

Avenir proche

- Générateur itinéraire à finir.
- Quizz Codes postaux, Distance villes, population ville en lien avec facebook.
- Qrcode qui génère itinéraire.
- Tableau de bord meta administrateur -> commande d'information et une de gestion clé ign + « cron » pour changement de clé.
- Liens avec plus beaux villages / village fleuris / détour france.
- Fournisseur de cartographie libre en « Staticmap ».

Avenir moyen

- Amélioration des URLs – rewriting pour SEO (amélioration du référencement).
- Application smartphone avec jeu.
- Sauvegardes récupérables par le net.
- « Dans la meme commune » et « A proximité » codés en AJAX pour plus d'interactivité.
- « Tri multicritère » repensé avec des « POPUPS » et tri adaptatifs, ajout d'un mode avancé !
- Optimisation du chargement carte et granularité d'affichage.
- Correction des coordonnées en Lambert III.
- Liens avec départements alentours (seuls les "coups de coeur » et 4 étoiles avec 3 horloges de durée de visite).

Avenir lointain

- Ajout des coordonnées W3W (3 mots pour déterminer une position).
- Reprogrammation du site avec optimisations.
- Activer un système de brèves.
- Authentification centralisée sur tout les moyens numériques.
- Traduction en anglais automatique avec drapeau verrouillage de traduction manuelle.

IGN, que faire ?

Nous utilisons l'IGN (le Géoportail) afin d'afficher un fond cartographique sur notre site Internet et d'y positionner nos patrimoines sous forme de marqueurs.



Je vais rapidement dresser une critique de la situation actuelle :

POINT +

- Qualité de la cartographie.

POINT -

- Fonctionnalités limitées à celles que veut bien nous donner l'IGN.
- Obligation de gérer une clé par département à renouveler tout les ans, contrainte qui deviendra difficile à gérer avec 30 département dont la date de création sera toujours différentes.
- Nous devons respecter le contrat d'usage imposé par l'IGN.



Il est envisageable d'opter pour une cartographie dynamique basée sur OpenTopoMap pour le fond cartographique et sur Leaflet pour la partie API/Gestion dynamique de la

carte. Cette solution ne peut rivaliser avec la qualité des fonds IGN mais elle sera plus performante, libre et beaucoup plus facile à personnaliser.

Leaflet + OpenTopoMap :

POINT +

- Libre, pas de clé, pas de contrat.
- Fonctionnalités très extensibles.
- Possibilité d'ouvrir le service comme pour les «staticmaps» et de faire de la publicité.
- Publicité induite par notre présence dans la communauté OSM (voir Twitter, réseaux sociaux)

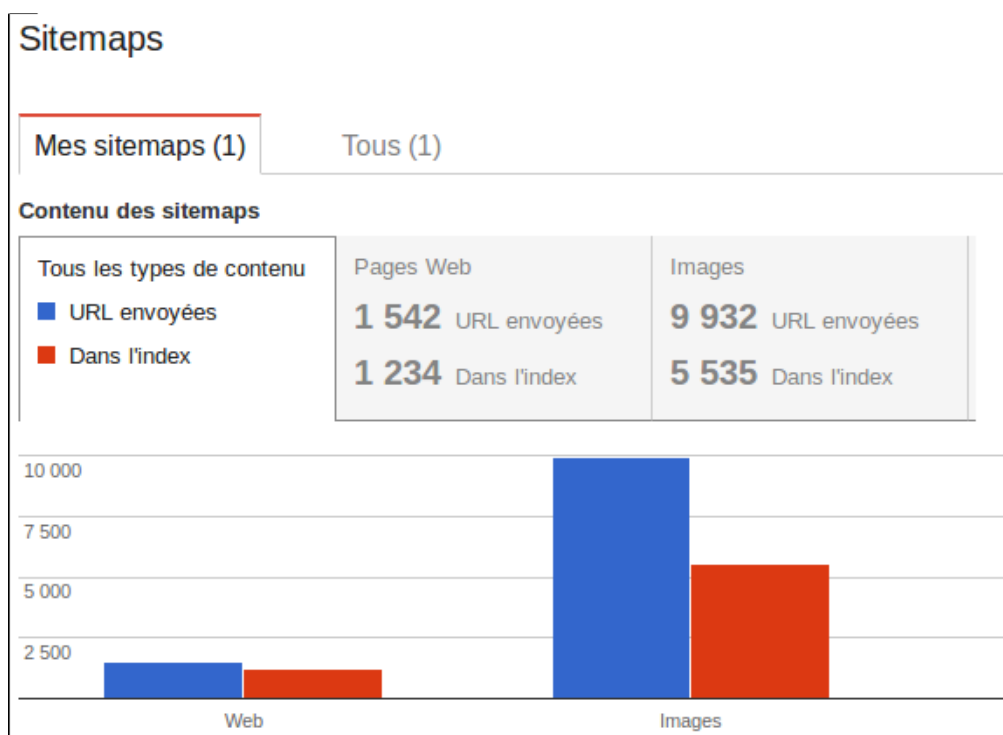


POINT -

- Qualité de la cartographie inférieure à faible zoom.

Référencement GOOGLE, un bilan des opérations

exemple : la Creuse



Globalement l'indexation est très avancée, autour de 80 % pour les pages web et de 55 % en ce qui concerne les images qui sont dorénavant bien indexées avec leur filigrane meconnu.fr.

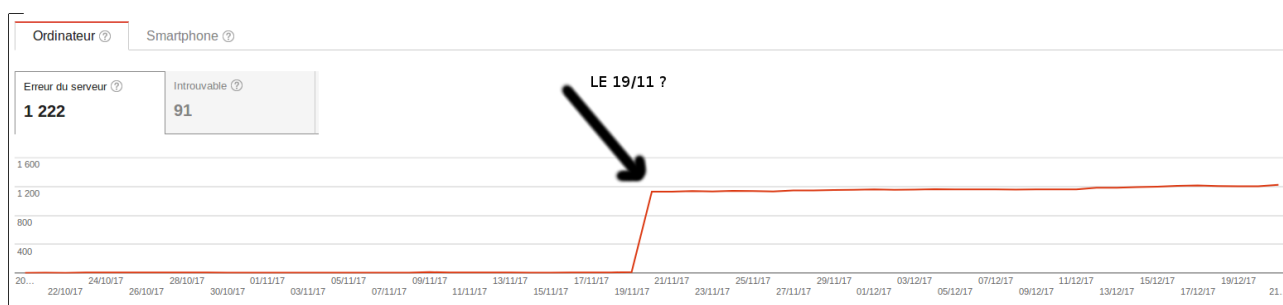
Améliorations HTML

Dernière mise à jour le 20 déc. 2017

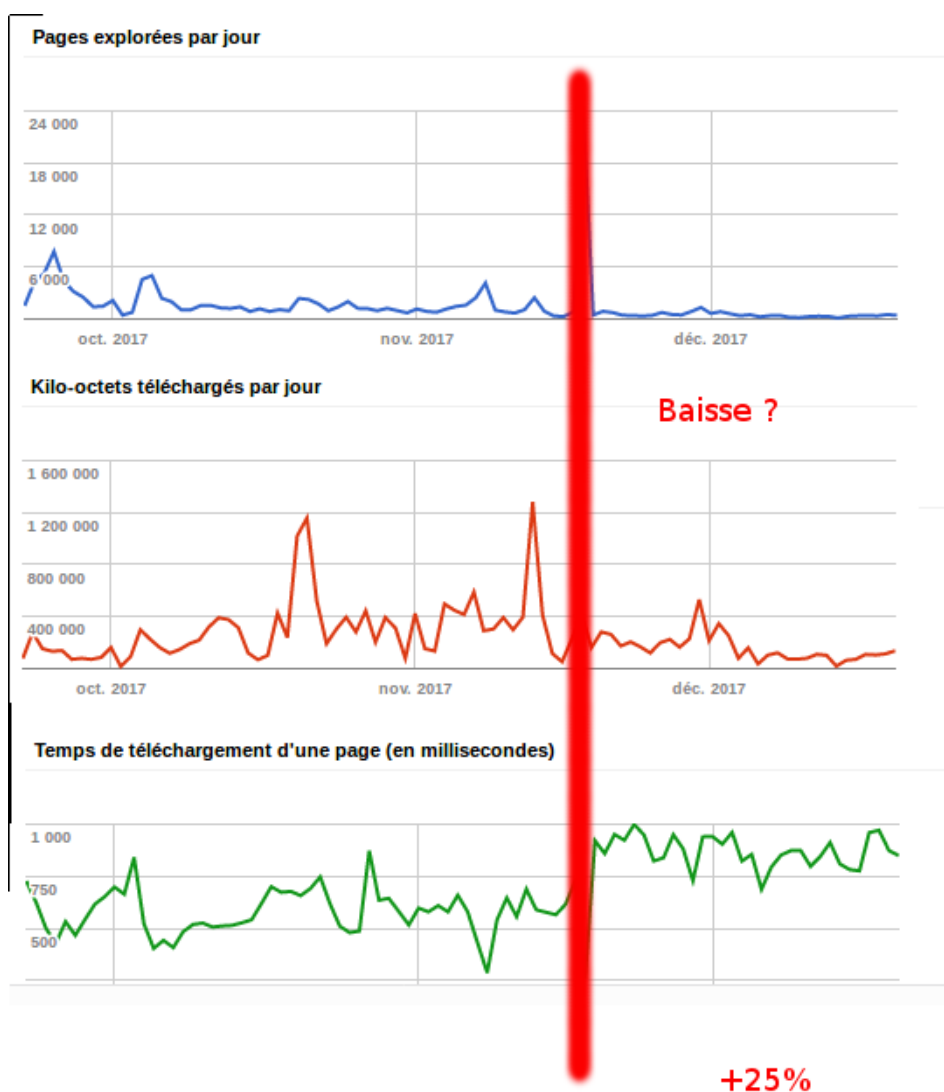
Si vous résolvez les problèmes suivants, cela peut vous aider à améliorer le confort d'utilisation et les performances de votre site.

Meta description	Pages
Balises META description en double	28
Balises META description longues	0
Balises META description courtes	4
Balise title	Pages
Balises title manquantes	17
Balises title en double	28
Balises title longues	0
Balises title courtes	0
Balises title non informatives	0
Contenu non indexable	Pages
Nous n'avons détecté aucun problème de contenu non indexable sur votre site.	

Nombre total de pages indexées 10 306, seulement une trentaine avec des erreurs...tout va bien.



Par contre j'ai une explosion des erreur de Type 503 lors des explorations faites par les robots Google depuis le 19/11. La courbe montre une augmentation soudaine, c'est donc certainement du à une modification du site.



J'ai recherché les page web concernées par les erreurs et j'ai trouvé un tableau comportant les adresses concernées...et là ! Surprise et bien les pages fonctionnent parfaitement bien. En poussant un peu, j'ai demandé un compte rendu d'exploration pour voir les pages comme Google...à la façon du robot.

1 000 premières pages comportant des erreurs

Télécharger MARQUER COMME CORRIGÉES (0) Filtre

☐	Priorité ▾	URL	Code de réponse	Détectée
☐	1	Chateau-de-La-Chassagne-599	503	19/12/17
☐	2	le-chateau-de-sazeirat	503	17/12/17
☐	3	le-viaduc-de-la-tardes	503	17/12/17
☐	4	Pont-de-Chatelus-le-Marcheix	503	19/12/17
☐	5	la-tour-zizim-et-la-tour-lastic	503	19/12/17
☐	6	Fontaine-et-lavoir-de-St-Yrieix	503	16/12/17
☐	7	Leglise-de-la-souterraine-et-sa	503	11/12/17
☐	8	le-lavoir-de-forgevieille	503	16/12/17
☐	9	L-eglise-de-St-Agnant-Pres-Crocq	503	19/12/17
☐	10	Le-pressoir-a-huile-du-Moutier-d	503	16/12/17

Explorer comme Google

<http://creuse.meconnu.fr/Chateau-de-La-Chassagne-599>

Type de robot Googlebot : Ordinateur (affichage demandé)

✓ Partiel le vendredi 22 décembre 2017 à 10:31:56 UTC-8

Récupération

Affichage

Voici comment la page a été vue par Googlebot :



Cela fonctionne parfaitement bien...Après quelques réflexion, j'ai signé le 13 et commencé mon déménagement le 14/11 et durant un mois je n'ai pas travaillé sur le contenu du site internet : donc une modification ne pourrait être à l'origine du problème !

J'ai d'ailleurs quelques petits soucis pour me connecter en secure shell depuis le même temps.

Je vais éclaircir le problème directement avec l'hébergeur car en recherchant un peu les causes de l'erreur 503, voici ce que j'ai pu trouver :

HTTP 503 (Service Unavailable) : signification et résolution

L'erreur HTTP 503 est certainement le message d'erreur le plus connu du World Wide Web. Chaque internaute a déjà rencontré au moins une fois ce code de statut 503. Dans certains cas, il est simplement nécessaire de **recharger la page**. Cependant, le message d'erreur 503 ne disparaît parfois pas et cela même en ayant rafraîchi la fenêtre du navigateur plusieurs fois.

Peu importe que vous utilisiez un ordinateur de bureau, une tablette ou un Smartphone, en effet le code de statut 503 est le moyen pour le serveur d'informer les visiteurs que **le service qu'ils essaient d'atteindre est temporairement indisponible** (*Service Unavailable*). Découvrez dans cet article les causes de ces messages d'erreur et quelles sont les **solutions disponibles** pour les utilisateurs et pour les opérateurs de serveur.

Quand l'erreur HTTP 503 (Service indisponible) se produit-elle ?

Une erreur HTTP 503 se produit quand un serveur ne peut fournir les ressources demandées lors de la requête du client. Il y a alors généralement trois causes possibles :

1. Le serveur est en **maintenance** : il effectue par exemple une mise à jour, sécurise des bases de données ou bien crée des sauvegardes et n'est donc **pas connecté à Internet** pendant la durée de l'opération.
2. Le serveur est surchargé : Il reçoit trop de demandes et n'arrive pas à les gérer. Pour cette raison il répond donc avec ce message d'erreur. Les origines de ces surcharges sont très différentes : cela peut être par exemple une **hausse inattendue du trafic**. Une croissance continue du projet Web peut également provoquer une surcharge si dans le même temps les ressources ne sont pas mises à niveau. Des attaques de **logiciels malveillants et des spams** peuvent aussi être à l'origine d'une surcharge. Enfin une **mauvaise programmation du système** de gestion de contenu ou de l'application Web peut aussi provoquer ce phénomène.
3. Dans de rares cas, une **configuration du serveur DNS défectueuse** peut entraîner un message d'erreur HTTP 503 sur les pages du client (ordinateur ou routeur). En outre, le serveur DNS sélectionné lui-même peut (temporairement) avoir des problèmes. La requête HTTP aboutira alors à un message d'indisponibilité du service.

Sinon j'ai modifié la façon dont apparaissent les résultats google grâce à du contenu enrichie :

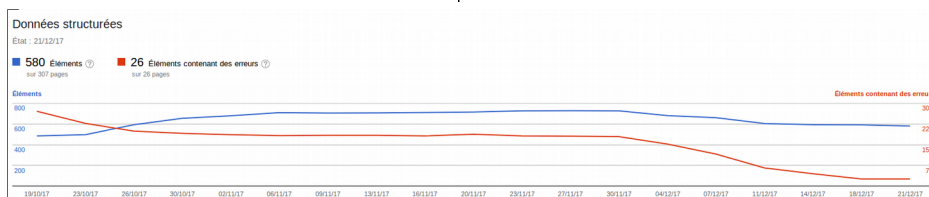
La note c'est l'intérêt et le nombre de « votes » est le nombre de visiteurs...un peu tiré par les cheveux mais plus sympa à lire.

Rue Montauciel de Guéret - Meconnu.fr - La Creuse

creuse.meconnu.fr/Rue-Montauciel-de-Gueret

★★★★★ Note : 1/4 - 255 votes

1 déc. 2014 - Une rue de Guéret amusante par son nom. Il faut la monter d'en bas de la rue André Lyraud vers la rue Jean Jaurès, elle monte vraiment au ciel surtout en (...)



Ajout de la date de publication dans les résultats.

Voici les 50 requêtes les mieux placés chez Google.fr et leur positionnement ! Chaumont, creuse secrete, meconnu.fr...

Requêtes	Position
la creuse secrete	1
creuse secrete	1
lacreusescrete	1
chateau de moisse	1
stèle de tombe	1
pont ogival	1
chapelle saint-michel	1
musee senatorerie gueret	1
chateau de chaumont 23	1,1
chateau de chaumont mainsat	1,3
château de chaumont mainsat	1,4
chateau de chaumont mainsat creuse	1,4
barrage de faux la montagne	1,5
chateau de chaumont en creuse	1,6
meconnu.fr	1,7
méconnu.fr	1,7
pont de chauverne	1,7
le chateau de chaumont dans la creuse	2
château de brousse	2
le château de chaumont, dans la creuse	2
la petite faye	2
st maixan	2
chateau de grandsagne	2,1
le château de chaumont creuse	2,1
le château de chaumont dans la creuse	2,1
chateau de chaumont dans la creuse	2,2
château de chaumont dans la creuse	2,2
aéroport montluçon guéret	2,2
chateau de chaumont creuse	2,2
chateau de vost	2,3
chateau du theil creuse	2,3
chabranle	2,3
chateau chaumont creuse	2,5
château de chaumont creuse	2,5
chapelle saint marien creuse	2,5
chateau de puy guillon	2,6
puy guillon	2,6
montlucon aeroport	2,6
chateau bodeau	2,7
chateau de peyrudette	2,8
château de chaumont, dans la creuse	2,8
combes de la cazine	2,9
lacreuse	2,9
gour de vaux	3
chateau dupuy	3
barrage du chammet	3,1
pont suspendu budeliere	3,1
chaumont creuse	3,2
layrit	3,2

Le partenariat Delcampe.net

Je suis absente jusqu'au 6 mars. Je prendrai connaissance de vos emails à mon retour.

Bien à vous

Héloïse Dautricourt

Rédactrice en chef

Delcampe Magazine

Le 05/10/2017 à 13:47, Delcampe - Héloïse a écrit :

Bonjour Nicolas,

J'ai hâte de voir cela !

Bien à vous

Héloïse

Thursday, October 5, 2017 1:28 PM

Bonjour Héloïse,

Je dispose de toutes les informations techniques nécessaires pour réaliser une maquette que je vous proposerais sous peu.

Je vais aussi rajouter un lien dans la section "En savoir plus" de tout les départements de meconnu.fr.

@ Vous lire,

Nicolas

Le 04/10/2017 à 09:51, Delcampe - Héloïse a écrit :

Bonjour Nicolas,

Les visuels sont stables et accessibles après la vente de la carte. Vous pouvez enregistrer les images directement sur le site.

Par contre, nous préférons que le lien renvoie dans notre catégorie carte postale ancienne de France, sur le bon département car cela permettra à vos lecteurs d'en découvrir plus et surtout d'avoir forcément accès à des cartes encore en vente, le tout sans favoriser l'un ou l'autre de nos vendeurs, ce qui risquerait de nous poser problème.

Je reste à votre disposition pour toute question.

Bien à vous

Héloïse

samedi 30 septembre 2017 21:09

Bonjour Héloïse,

Aucun problème sur le principe, concernant le visuel, ou encore les liens vers le site delcampe.net. C'était justement sur la base d'un échange de bons procédés que la partenariat s'appuie.

Pour ce qui est de l'article, évidemment, cela me paraît aussi intéressant ! La Creuse est pour l'instant notre département phare car il est le mieux renseigné, une série de plusieurs reportages FR3 est en passe d'être enregistré : ce qui va prochainement augmenter l'audience. Cependant la Dordogne et la Haute-Vienne progresse depuis peu.

Nous avons procédé très récemment à une amélioration du site internet <http://meconnu.fr> dans l'optique justement de rajouter des vidéos et des photos de cartes postales anciennes, donc tout va pour le mieux pour honorer cette intégration visuelle.

En ce qui concerne la sélection des visuels de cartes postales, ce sont nos rédacteurs de fiches patrimoines qui sélectionneront celles qu'ils souhaitent incorporer. Avec la présence du moteur de recherche sur votre site, il n'y a pas aucun problème pour trouver l'url des images de cartes postales qui les intéresseront.

Il se pose par contre des questions d'ordre technique:

- * existe t'il un accès/api spécifique pour accéder à votre base de données ?
- * S'il n'y a pas d'api, les urls sont-elles "stable" dans le temps ? (afin que nos visiteurs ne se retrouvent pas sur des liens brisés)
- * si la carte est vendue, le visuel est-il encore accessible ?

Je me réjouis de votre réponse positive, ainsi que des potentiels bénéfices réciproques qu'elle pourra nous apporter.

Bien patrimoniallement,

Nicolas Hordé

Le 29/09/2017 à 08:07, Delcampe - Héloïse a écrit :

Bonjour Monsieur Hordé,

Tout d'abord, merci de nous avoir contactés. Votre idée est intéressante et nous sommes d'accord de vous laisser utiliser notre base de données de cartes postales au niveau du patrimoine français. Ce que nous demandons en échange :

Que les visuels portent les mentions <http://www.delcampe.net> et le nom du vendeur (ce qui est de toute façon le cas lorsque vous enregistrez un visuel du site).

Que vous placiez un lien derrière chaque image sur la catégorie carte postale ancienne de France. Vous trouverez le lien ci-dessous :

<https://www.delcampe.net/fr/collections/cartes-postales/france/?>

par ailleurs, je suis la rédactrice en chef du Delcampe Blog et je vous propose d'écrire un article sur le patrimoine de la Creuse que je pourrais placer sur le blog avec un lien vers votre site pour y attirer de nouveaux lecteurs. En contrepartie, je vous demanderai de placer un lien vers le blog sur votre site pour en améliorer le référencement. Qu'en pensez-vous ?

Je vous souhaite une agréable journée.

Bien à vous

Héloïse

Une nouvelle politique de mise à jour du site : le différé programmé

J'ai mis en place un nouveau système de mise à jour différée basée sur Docker. Docker permet de lancer des application dans une boîte hermétique de-laquelle on choisi les interactions avec l'extérieur et donc aussi les relations avec notre propre PC. Dans ce système j'ai incorporé 2 containers issus de 2 images disque :

- un Serveur Web Apache qui assure le traitement des requêtes,
- un serveur de base de donnée Mysql qui contient les bases de départements.



A ma demande ces serveurs peuvent accéder à mon ordinateur qui comporte un réplicat complet du site internet meconnu.fr (base + fichiers). Afin de préserver totalement l'illusion d'utiliser le site internet meconnu.fr j'ai mis en place une redirection des appels émanant de mon PC vers le container web (dnsmasq avec un fichier de fausses adresses IP).

Avec ce système je peux travailler sur le site internet sans avoir accès à l'internet, de façon plus rapide et sans perturber les usagers du site. Je peux demandé par le biais d'un script d'obtenir la dernière version du site internet, une synchronisation différentielle est effectuée et les fichiers et bases de données sont rapatriées (même les photos). A l'heure actuelle, le site internet fait, sauvegardes mises à part quelques 22 Go.

Afin de permettre la mise à jour régulière des modifications réalisées vers le site internet hébergé par Planethoster, il est nécessaire de prévoir un créneau horaire redondant à partir duquel les usagers (TOUS) ne pourront plus accéder au site internet. Il est impératif que ce créneau soit hebdomadaire et redondant au vu de la fréquence des mises à jour que je suis parfois obligé de faire. Je prévois 3 types de coupure :

- Coupure intégrale : aucun site n'est accessible (forum, cloud, site, wiki),
- Coupure du site : seul tout les sites de département sont fermés.
- Coupure d'un ou plusieurs départements.

Chaque coupure sera signalée clairement aux usagers.

Cette technique est intéressante car elle me permet d'envisager des modification majeure sans être inquiété du temps pour la réaliser. D'autre part nous disposons d'une copie de sauvegarde intégrale...au cas où !



Tout les sites internet de meconnu.fr sont en cours de maintenance pour le moment

Rendez-vous sur les autres medias !!!!

facebook twitter Instagram



Intégration de la base "Mérimée"

La base mérimée comprend tout les monuments historiques français. Il pourrait être intéressant de la rajouter dans meconnu.fr et de rendre possible le pré-remplissage automatique de certains patrimoines.

A suivre...

De nouveaux partenariats, des idées

Tout est dans le titre...à débattre !

Cloud, comment utiliser la synchronisation distante

Je crois que je suis le seul à utiliser la synchronisation du cloud. Sans la synchronisation automatique...c'est nul. DEMO !

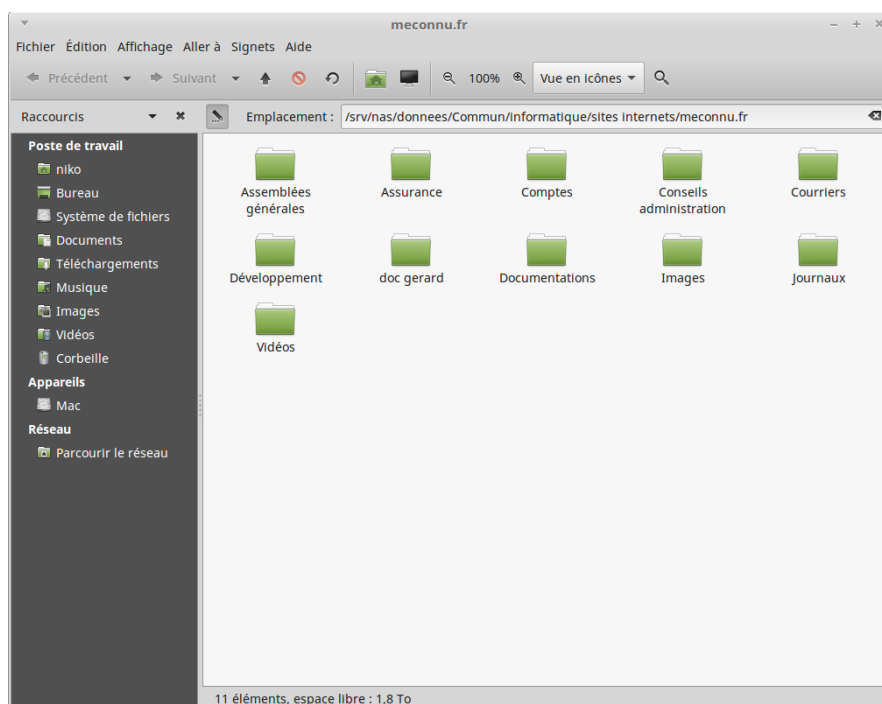
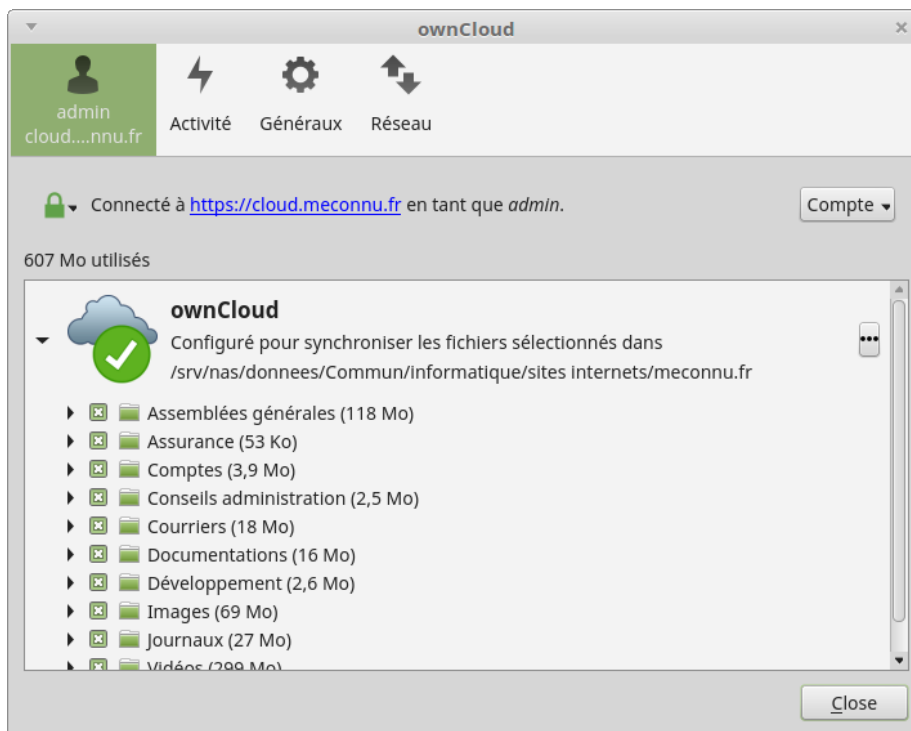
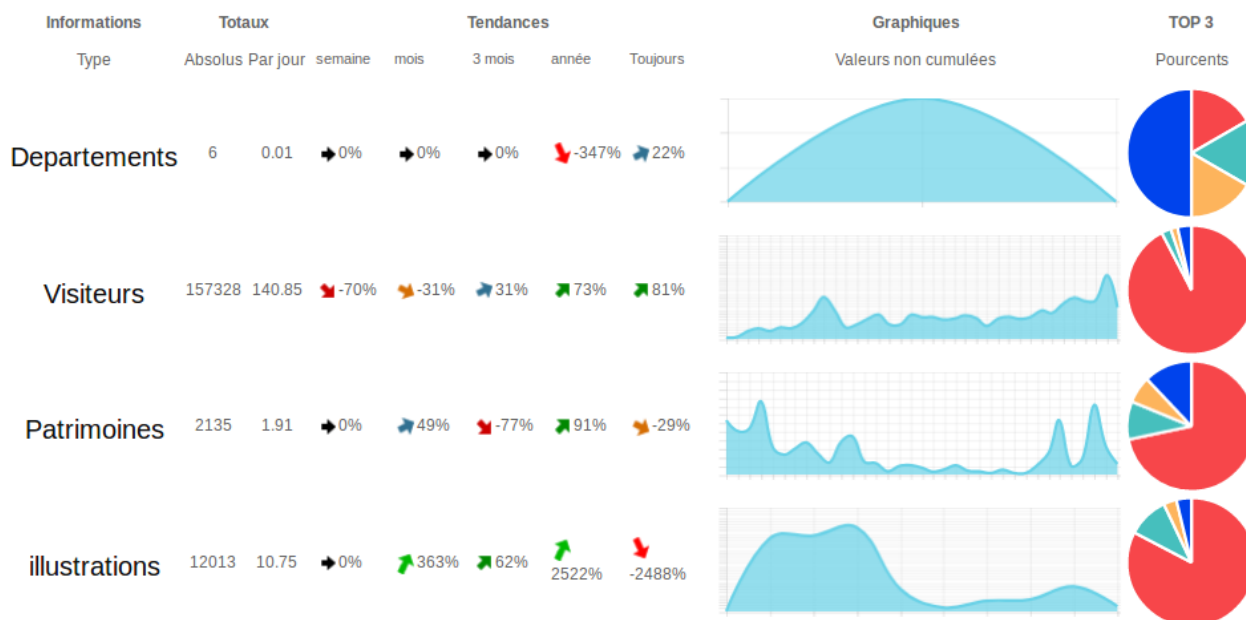


Tableau de bord, un outil indispensable pour les administrateurs

Tableau de bord

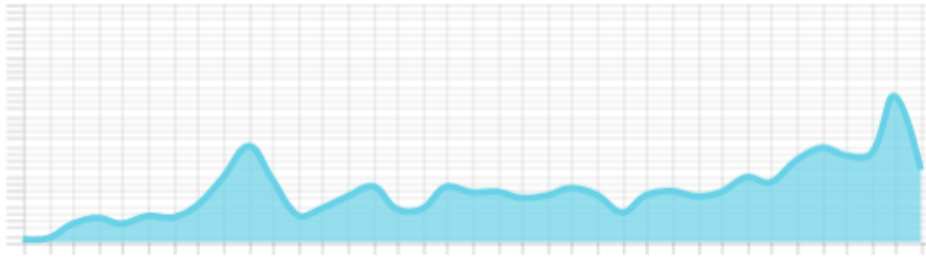


Ceci est la primo-version du tableau de bord utilisable par les administrateurs. Une fenêtre détaillée pour chaque département sera aussi accessible avec plus d'informations telles que :

- Photographies
- Vidéos
- Liens
- Observations
- Cartes postales
- Date de mise en service du départements
- Phase de maintenance activée ou non
- url...etc. D'autres idées ??

Il est dorénavant devenu indispensable pour avoir un idée précise des statistiques pour l'ensemble de meconnu.fr.

Statistiques, les tendances



On voit que le nombre de visiteurs augmente de façon importante depuis quelques semaines.
Je pensais initialement avoir terminé le tableau de bord pour en tirer substance...mais NON.

Recrutement des rédacteurs, vers un courriel type

Voir avec Gérard.

Droit à l'image et politique de l'association sur le sujet

Nous avons eu plusieurs fois l'obligation de censurer soit :

- des photos,
- des fiches patrimoines.
- Le texte d'une fiche patrimoine.

La raison étant toujours la même, des propriétaires qui ne veulent pas être dérangés.

Quelle politique décide t'on d'appliquer ? Sachant que ces décisions seront à ajouter dans le règlement intérieur afin de clarifier les choses. Une ligne de conduite est impérative pour que l'association ne porte pas de responsabilité dans ce genre de conflit, si un administrateur ou un rédacteur ne respecte pas notre déontologie.

Ouvrir un nouveau département, lequel

Nous avons eu une première discussion informelle avec GG sur les critères souhaités pour un nouveau département à ouvrir. Nous sommes tombé d'accord sur cette liste, par ordre d'importance :

1. De nombreux monuments historiques pour pré-remplir certains patrimoines sans avoir à s'y rendre.
2. Un département très peuplé pour toucher un nombre plus important d'internautes.
3. Un département qui couvrirait un territoire vaste.

Selon ces critères, j'ai réalisé des recherches et voici les résultats :

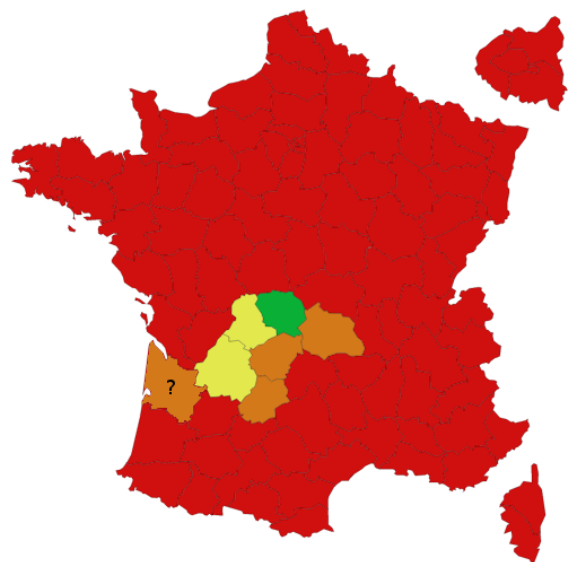
Par population		Par monuments historiques		Par surface	
59 Nord	2603472	75 Paris	1816	33 Gironde	10725
75 Paris	2220445	33 Gironde	984	40 Landes	9243
13 Bouches-du-Rh	2006069	14 Calvados	960	24 Dordogne	9060
69 Circonscription	1801885	56 Morbihan	922	21 Côte-d'Or	8763
92 Hauts-de-Seine	1597770	24 Dordogne	880	12 Aveyron	8735
93 Seine-Saint-Der	1571028	37 Indre-et-Loire	860	71 Saône-et-Loire	8575
33 Gironde	1526016	67 Bas-Rhin	857	51 Marne	8162
62 Pas-de-Calais	1472589	17 Charente-Mariti	838	63 Puy-de-Dôme	7970
78 Yvelines	1421670	63 Puy-de-Dôme	838	64 Pyrénées-Atlant	7645
77 Seine-et-Marne	1377846	21 Côte-d'Or	813	38 Isère	7431

Le seul département que l'on retrouve dans les 3 critères :
La Gironde.

Très peuplé, très grand et avec de nombreux monuments historiques. C'est un département qui a aussi l'avantage de se situer dans notre grande région !

Au total, nos 6 départements ne représentent que 1 971 994 d'habitants...ce qui est faible. Sachant que les locaux sont les principaux usagers du site comme l'on montré les statistiques de provenance des visites. L'ajout du seul département de la Gironde va quasiment doubler nos visiteurs potentiels.

@ débattre !



Vers SPIP 3.2 / PHP7.0 et +



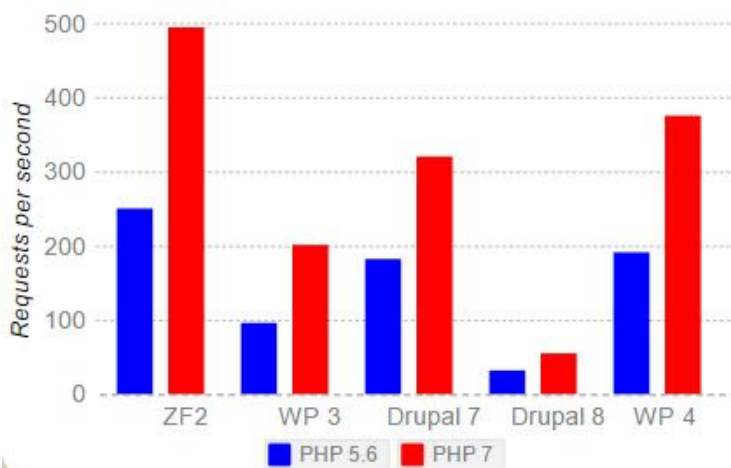
La version de SPIP qui anime le serveur meconnu.fr est la 3.0.16, qui date d'août 2014. C'est à dire qu'il n'a jamais été mis à jour depuis la mise en place du site en décembre 2014, et ce, même en mai 2017 où seuls les plugins ont été mis à jour.

En « dessous » de SPIP se trouve PHP qui est un langage de script qui permet de créer des pages dynamiques sur un serveur Web (apache ou autre). En 2014, PHP 5.5 était en fonctionnement sur le serveur et actuellement il est positionné sur une version 5.6 pour assurer une compatibilité optimale avec SPIP. Or en 2016, c'est avènement de PHP 7.0, pas seulement une mise à jour : c'est une révolution en terme de



performance. Cette nouvelle version s'est débarrassée des vieilles reliques du langage afin d'optimiser l'ensemble de son fonctionnement.

Pour passer en version 7.0 de PHP, il est nécessaire d'avoir une version de SPIP qui l'accepte, SPIP 3.1.1 est la première version totalement compatible avec PHP 7.0. S'il faut changer de version de SPIP, utilisons la dernière : 3.2. J'ai donc vérifié que les plugins que nous utilisons existent bien sur cette



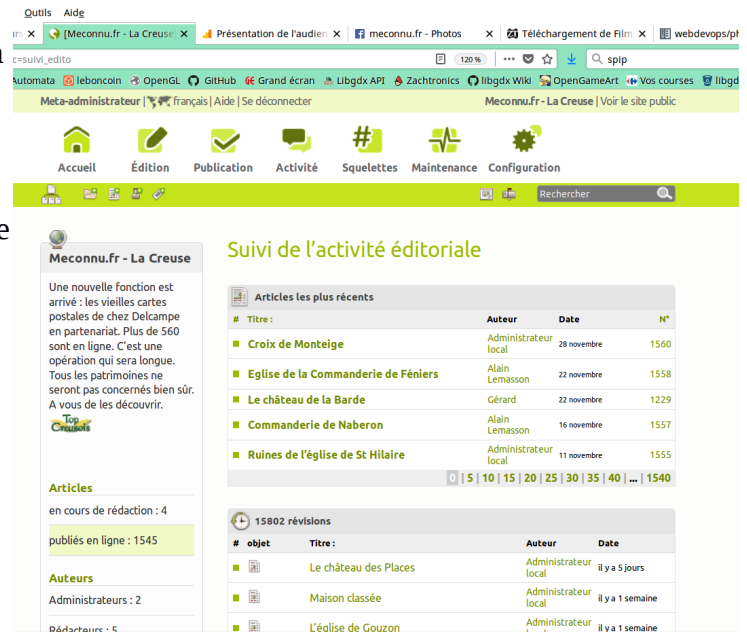
nouvelle version.

Voici mon bilan :

- Autorité OK
- Champs extras OK
- Charte.js OK
- Ciar 3.0 NON > utiliser accès restreint 3.2 Ou forcer mise à jour (semble OK)
- Court Circuit OK
- FB antispam OK
- upload html5 OK
- Formulaire et tables NON > utiliser Formidable 3.2 (totalement équivalent)
- jggraph NON > pas d'équivalent (forçage de la MAJ mais des corrections à faire)
- couteau suisse OK
- Nuage OK
- QrCode OK
- Slick OK
- Spip Bonux OK
- Spipdf OK
- Unbound NON > Forçage (semble OK)
- Zpip-dist OK > risque de problème avec Unbound (semble OK)

- Métadonnées OK

J'ai ensuite récupéré la totalité du site internet à partir des nouveaux scripts de synchronisation et effectué un instantané pour revenir à la version antérieure si nécessaire. Grâce à Docker, j'ai mis en place un serveur avec PHP7.0, le site est en cours de portage vers cette nouvelle version de PHP. Je dois réécrire une partie du code et le rendre plus portable pour en permettre l'exécution sur mon PC ou sur n'importe quel autre serveur. C'est une étape essentielle pour l'optimisation du site, pour assurer sa totale portabilité mais aussi sa pérennité sur des serveurs modernes.



Interface SPIP 3.2 tournant sous PHP7.0 dans Docker sur mon propre PC

PHP 7.0 vs. 5.6



Questions diverses...

A débattre !